

### L'avocat et l'enfant de chœur

Ces deux personnages se trouvaient à voyager ensemble dans le même compartiment d'une voiture publique ; on vint à passer devant une église, et l'enfant, ôtant sa casquette, fit le signe de la croix.

L'avocat lui dit : “ Sans doute, mon ami, tu es un enfant de chœur ? ”

L'enfant répondit : “ Oui monsieur, et je me prépare à la communion. ”

— Que t'enseigne ton curé ?

— En ce moment, il nous explique les mystères.

— Dis-moi un peu quels sont ces mystères ?

J'ai oublié tout cela, ce qui t'arrivera aussi à toi-même dans quelques années d'ici.

— Non, monsieur, je n'oublierai jamais les mystères de la Sainte-Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

— Qu'est-ce que la Trinité ?

— C'est un seul Dieu en trois personnes.

— Comprends-tu cela, mon petit ami ?

— En fait de mystère, il y a trois choses : savoir, croire et comprendre. Je sais et je crois ; mais je ne comprends pas, ce n'est qu'au ciel que l'on comprendra.

— Ce ne sont que des contes que tu me dis-là : pour moi, je ne crois que ce que je comprends.

— Eh bien ! Monsieur, puisque vous ne croyez que ce que vous comprenez, dites-moi pourquoi votre doigt remue, quand vous le voulez ?

— Il remue parce que ma volonté imprime un mouvement au nerf qui correspond au doigt.

— Mais comment ce fait-il que votre volonté agisse sur ce nerf ?

— Cela se fait... cela se fait...

Mais comprenez-vous comment cela se fait ?

— Eh ! oui, je comprend.

— Eh bien ! puisque vous le comprenez, dites-moi pourquoi, en le voulant, vous pouvez remuer votre doigt et non votre oreille ?

L'avocat, à bout d'argument, balbutia : “ Laisse moi tranquille, mon petit ami, tu es trop jeune pour me donner une leçon. ”